

## Compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018

**Absents et Absents excusés :** Mme SABATIER QUEYREL Françoise, Mme GOUBIL Isabelle, Mme LEBLANC PUJOL Agnès, M. FAUGERE Didier, M ROULLEUX Maurice, M. PRADALIER Sébastien, Mme FORESTIE Christine, M GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :

Date de la décision	Objet de la décision	Entreprises / Titulaires	Montant HT
24/10/2018	Curage fossé lavoir	Banos	(-) 260.00
29/10/2018	Lancement consultation travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement tr 2		
31/10/2018	Remise en état ralentisseur parking école	Seri	(-) 1 330.00
05/11/2018	Signature marché reprise terrains communs	Elabor	(-) 35 587.60
06/11/2018	Lancement consultation travaux de raccordement de la step de Preignac à la step de Toulence		
08/11/2018	Remplacement mat éclairage public n°211	SDEEG	(-) 1 451.08
09/11/2018	Fournitures de bureau	Bruneau	(-) 418.64
19/11/2018	Fournitures papier école	lacoste	(-) 209.38
21/11/2018	Achat cadeau élèves école	Objetrama	(-) 243.00
27/11/2018	Travaux électriques salle des fêtes	Chatenet	(-) 790.80

M. MANCEAU demande de quel lavoir il s'agit. C'est celui de BOUTOC

- **Fixation des tarifs d'accueils périscolaires. Modifications à compter du 01/01/2019.** Les prix 2019 sont identiques à ceux de 2018.

Tranche en fonction du Quotient Familial	tarification à la 1/2h
0 à 400 €/mois	0,25 €
401 à 700 €/mois	0,28 €
701 à 1000 €/mois	0,31 €
> 1001 €/mois	0,36 €
Tarif de fréquentation exceptionnel de 1H à 11Heures / présence au-delà de 18H30	5.17 €
Tarif enfant résidant hors Commune	0.54 €

Toute demi-heure commencée est due. Il n'y a pas de cumul entre le temps périscolaire du matin et celui du soir : le décompte des heures passées se fait à la demi-journée.

La facturation est établie mensuellement par la Mairie avec règlement auprès de la Trésorerie de Cadillac.

M. MANCEAU indique qu'à la CDC les tarifs de la petite enfance sont dissuasifs dans les dernières tranches et donc une baisse significative du nombre des demandeurs. Avez-vous évalué si dans la dernière tranche vous avez du monde ou pas. M. LABADIE n'a pas fait d'évaluation.

Vote à l'unanimité

- **Tarifs de restauration scolaire. Modifications à compter du 01/01/2019.**

Les prix 2019 sont identique à ceux de 2018.

Tranche en fonction du Quotient Familial	Tarifification
<b>Repas maternelle à 4 composantes</b>	
0 à 400 €/mois	2,45 €
401 à 700 €/mois	2,56 €
701 à 1000 €/mois	2,62 €
> 1001 €/mois	2,89 €
<b>Repas élémentaire à 5 composantes</b>	
0 à 400 €/mois	2,56 €
401 à 700 €/mois	2,67 €
701 à 1000 €/mois	2,73 €
> 1001 €/mois	3,00 €
<b>Divers</b>	
Tarif enfant résidant hors Commune (maternelle ou élémentaire)	4,13 €
Repas adulte	4,13 €

M. MANCEAU demande le prix de revient du repas si on compte le matériel, l'électricité, les personnels, la maintenance des bâtiments M. LINKE indique que l'ordre de grandeur est de 5 €. M. MANCEAU indique que l'évaluation qu'il avait faite était plus près de 7 € que de 5 €.

Vote à l'unanimité

- **Service communal d'assainissement tarification redevance d'assainissement à compter du 01/01/2019**

**Prime fixe : 79.00 € HT** (TVA en sus) au lieu de 76.00 € HT

Redevance sur facturation d'eau :

Consommation annuelle : **1.68 € HT le m<sup>3</sup>** : (TVA en sus).

M. MANCEAU fait état de ce que M. GUILLEM a fait passer une information sur Facebook concernant le prix de l'eau et de l'assainissement. La régie PREIGNAC, BARSAC, TOULENNE est la meilleure marché par rapport aux communes environnantes.

Vote à l'unanimité

- **Autorisation de signature de l'avenant de rattachement des actions du contrat enfance jeunesse de la communauté de communes des coteaux de Garonne sur le contrat enfance et jeunesse de la communauté de communes de Podensac**

Rattachement au Contrat Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes de Podensac, renommé en Contrat Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes Convergence Garonne, les actions suivantes :

- ALSH 3-12 ans (Béguey, Cadillac, Loupiac) ;
- APS Coteaux de Garonne ;
- ALSH Paillet Foyers Ruraux ;
- ALSH Rions ;
- RAM de Cadillac ;
- ALSH jeunes (PLAJ) ;
- Multi-accueil Ocabelou de Cadillac ;
- Poste de coordination

M. MANCEAU fait remarquer que pour les déchets ménagers c'est la rive gauche qui va être obligée de financer pour la rive droite et que d'autre part on fait un magnifique ponton alors que l'on ne refait pas la piscine pour les enfants : « ça me fout un peu les boules »

M. MANCEAU vote contre

- **Service communal d'assainissement. Admission en non-valeur – années 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017.**

ANNEE	Montant TTC
2012	660.37 €
2013	401.28 €
2014	1 181.08 €
2015	1 789.43 €
2016	1 861.51 €
2017	2 054.73 €
2018	83.60 €
TOTAL	8 032.00€

M. MANCEAU demande pourquoi une telle différence entre 2012, 2013 et 2014. M. LINKE indique que le Trésorier a eu plus de temps pour recouvrer ces redevances.

Vote à l'unanimité

- **Budget communal admission en non-valeur – années 2011, 2012, 2013, 2014.**

ANNEE	Montant TTC
2011	77.02 €
2012	382.41 €
2013	694.32 €

2014	729.00
TOTAL	1 882.75 €

Vote à l'unanimité

- **Service communal d'assainissement admission de créances éteintes – années 2014, 2016.**

ANNEE	Montant TTC
2014	265.94 €
2016	81.40 €
TOTAL	347.34 €

Vote à l'unanimité

- **Budget communal admission de créances éteintes – années 2012, 2015, 2017.**

ANNEE	Montant TTC
2012	83.05 €
2015	14.10 €
2017	40.46 €
TOTAL	137.61 €

Vote à l'unanimité

- **Décision modificative n°1 budget assainissement : Admissions créances en non valeur.**

Décision modificative de 4 000 € à prendre sur « *Sous traitance générale* ».

Vote à l'unanimité

- **Décision modificative n°8 budget communal : Admissions créances en non valeur.**

Décision modificative de 700 € à prendre sur « *Dépenses imprévues* »

Vote à l'unanimité

- **Décision modificative n°9 budget communal : logiciel Parascol.**

Décision modificative de 1 000 € à prendre sur « *Dépenses imprévues* »

Vote à l'unanimité

- **Décision modificative n°10 budget communal : Participation au SDEEG pour travaux éclairage public.**

Décision modificative de 6 504 € à prendre sur « *Autres réseaux* »

Vote à l'unanimité

- **Décision modificative n°2 budget traitement des effluents VINICOLES : Charges exceptionnelles pénalités TVA.**

Décision modificative de 100 € à prendre « *Sous traitance générale* »

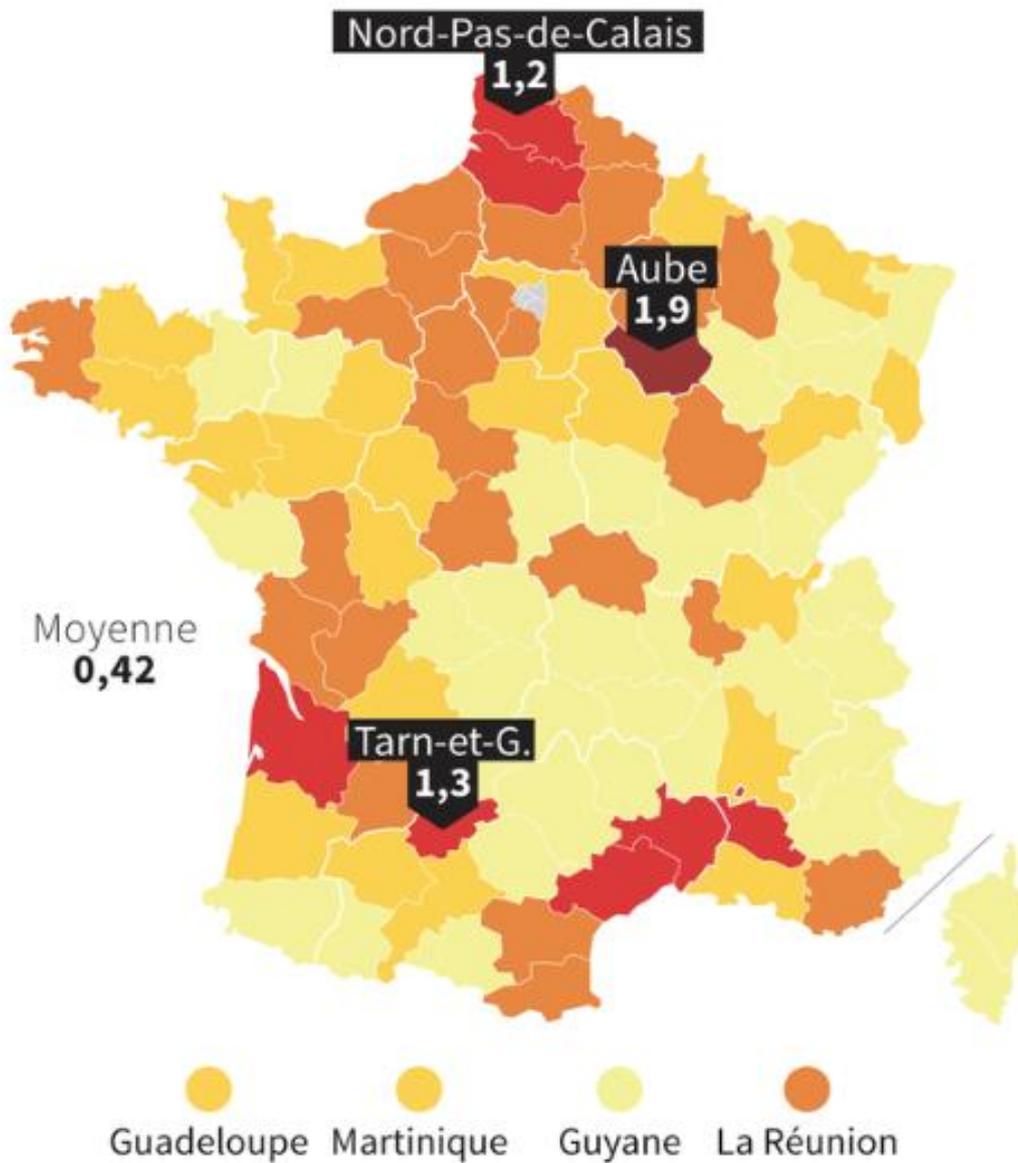
Vote à l'unanimité

- **Questions diverses**

M. MANCEAU indique qu'il y a un nouveau cancer pédiatrique à l'école. M. FILLIATRE demande ce que l'on peut faire. Il fait aussi remarquer qu'il faisait beaucoup pour l'environnement. M. MANCEAU répond que ce n'est pas parce qu'on traite 10 000 m<sup>2</sup> en bio que cela changera quelque chose sur la totalité de la surface de l'appellation Sauternes. M. MANCEAU fait aussi remarquer qu'en gironde il y a encore eu cette année une augmentation de vente de pesticides. M. LECOMTE fait remarquer que cette année, ça s'explique avec le printemps que nous avons eu.

*Remarque : M. LECOMTE défend la viticulture coûte que coûte en niant les évidences.*

Quantite de pesticides  
**cancérigènes mutagènes et reprotoxiques**  
vendue par hectare de Surface agricole utile  
(kg/ha) en 2017



SOURCE : GÉNÉRATIONS FUTURES    INFOGRAPHIE LE MONDE